



PREMIER MINISTRE

---

SERVICE DE PRESSE

## **Réunion de ministres sur l'agglomération marseillaise**

**Hôtel de Matignon**

**Jeudi 6 septembre 2012**

**Relevé de conclusions**

## 1- Deux préalables au développement de l'agglomération marseillaise

### ➤ n°1 : lutter contre la délinquance violente et la criminalité à Marseille

#### - Stratégie de sécurité

- ✓ Création d'un préfet de police de plein exercice compétent pour le département.
- ✓ Mise en œuvre d'une nouvelle doctrine d'occupation du terrain. La mise en place de la Zone de sécurité prioritaire des quartiers nord de Marseille interviendra immédiatement. La définition d'une ZSP pour certains quartiers du sud de la ville est engagée pour une mise en œuvre début 2013.
- ✓ Renforcement des moyens : 120 policiers de sécurité publique vont être affectés à Marseille pour rétablir le niveau d'effectif de 2006. Le service départemental de l'information générale (SDIG) sera lui-même renforcé à hauteur de 15 policiers. 25 policiers vont renforcer les rangs du Service régional de la police judiciaire de Marseille. 5 policiers supplémentaires vont concourir au fonctionnement d'une structure spécialement dédiée à l'agglomération marseillaise au sein du GIR de la région PACA. La gendarmerie qui exerce à la périphérie de l'agglomération renforcera ses effectifs de 40 militaires.  
Soit un renfort de 205 policiers et gendarmes.
- ✓ Un partenariat rénové avec la mairie de Marseille : contractualisation des moyens de la video-protection, et protocole de coopération opérationnelle.

#### - Politique pénale et organisation judiciaire

- ✓ Nouvelles directives de politique pénale locale sur la délinquance des cités (vols avec arme, vols avec violences et trafic de stupéfiants), la lutte contre les assassinats en lien avec la criminalité organisée, la délinquance économique et financière. Les autres territoires concernés par ce type de difficultés feront l'objet de directives comparables.
- ✓ Regroupement au sein de la JIRS (Juridiction interrégionale spécialisée) de Marseille des procédures d'assassinats liées à la délinquance des cités.
- ✓ Renforcement des effectifs de la juridiction : 4 magistrats du parquet, un juge d'instruction, un juge des enfants, et assistants de justice et assistants spécialisés au parquet.

- Police judiciaire
  - ✓ Orientation de l'action de la police judiciaire la répression des trafics de quartier. Renfort du SRPJ à hauteur de 25 policiers (groupes criminels, PTS, groupes de coordination).
  - ✓ Création au sein du GIR PACA d'un groupe dédié à la ville de Marseille.
  - ✓ Réorientation de l'activité du SDIG de Marseille vers une priorité : le recueil du renseignement opérationnel dans les cités sensibles. Renforcer ses effectifs de 15 policiers.
- Délinquance des mineurs et administration pénitentiaire
  - ✓ Priorité à la situation des mineurs délinquants, ou en risque de délinquance.
  - ✓ Augmentation des moyens du milieu ouvert : + 4 éducateurs.
  - ✓ Création d'un Centre éducatif fermé à Marseille
  - ✓ Renforcement des moyens de l'administration pénitentiaire pour lutter contre la récidive : renforts (2 cadres et 3 CPIP au SPIP 13, et renforcer le PSE avec l'affectation de 2 surveillants au SPIP 13), et ouverture d'un quartier mineur à Aix ou à Marseille.

➤ **n°2 : régler la question institutionnelle : la solution de la métropole**

- L'agglomération marseillaise (1,8 M habitants), qui est divisée aujourd'hui en 6 structures (Marseille Provence Méditerranée, CA Pays d'Aubagne, CA du Pays d'Aix, CA du Pays de Martigues, CA de Salon-Etang de Berre, et SAN Ouest-Provence -Istres-) doit cheminer vers la solution de la métropole.
- L'inspiration doit être celle de la métropole, mais en tenant compte de la diversité et de la complexité de ce territoire, pour préserver les services et les liens de proximité, et respecter les identités locales. **Une seule agglomération, mais plusieurs pôles.**
- **Compétences envisageables pour cette métropole : transports urbains, environnement, développement économique, enseignement supérieur, rénovation urbaine.**
- Comme Paris et Lyon, Marseille a un statut particulier, avec une même vocation de métropole européenne.
- Déplacement du Premier ministre à Marseille les 10 et 11 septembre pour engager le dialogue sur ce projet.

\*

## **2/ Une stratégie d'ensemble pour l'agglomération marseillaise**

### **➤ Création d'un poste de préfet chargé de la stratégie de l'agglomération**

- Création d'un poste de préfet délégué, auprès du préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône, en charge du projet de métropole, et de la coordination des grands projets associés à la stratégie d'agglomération.

### **➤ Education**

- Développement de la pré-scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les zones prioritaires. Objectif : passer en 5 ans de moins de 15% dans les zones prioritaires à 30%.
- Ouverture des établissements scolaires au-delà des horaires d'enseignement. Objectif : atteindre 50% d'élèves des quartiers prioritaires bénéficiant d'un accompagnement éducatif en école et collège (autour de 35% aujourd'hui).
- Accentuation de la lutte pour l'accès à la qualification et contre le décrochage scolaire : création de référents socio-éducatifs, développement de structures adaptées pour les élèves en risque très lourd de décrochage au-delà des structures-relais actuelles.
- Mise en place d'un plan de développement de l'internat.
- Développement de nouvelles écoles de la deuxième chance.
- Création d'un lycée international tourné vers les langues anglo-saxonnes.
- L'Etat propose aux collectivités la création d'une Cité de la Jeunesse qui prendrait place sur une partie du site de l'ancienne caserne du Muy, dont le foncier sera mis à disposition gratuitement par l'Etat, ou avec une forte décote pour la partie concernant le logement social.

### **➤ Enseignement supérieur et recherche**

- L'Université d'Aix-Marseille, 1<sup>ère</sup> université française par ses effectifs, doit atteindre le « top 100 » des classements internationaux.
- Le plan national prévu pour le logement social étudiant (+40 000 chambres à l'horizon 2017) sera déployé de façon à permettre à l'académie d'Aix-Marseille de rattraper son retard relatif.

### **➤ Politique de la ville**

- Accélération des programmes de rénovation urbaine (réduction des délais de l'ANRU), et nouvelle Opération d'intérêt national à Marseille, au sud du périmètre actuel de l'OIN Euroméditerranée
- Passation d'un contrat d'objectif avec les collectivités locales sur les contrats aidés et les emplois d'avenir (destinés aux jeunes des quartiers populaires).
- Expérimentation à Marseille des emplois francs.

- Augmentation de la DSU de Marseille : dans le cadre de l'objectif de doubler la DSU dans le projet de loi de finances, le montant de la DSU de Marseille devrait bénéficier d'une DSU de 58,7 M€ contre 51,6 M€ en 2012.
- L'Etat proposera un contrat de territoire unique et global entre l'Etat, la nouvelle structure métropolitaine, le conseil régional, le conseil général, et les communes et mairies de secteur.

➤ **Décongestion des transports urbains**

- Déblocage de signature du contrat pour la L2, pour lancement des travaux avant fin 2013, et achèvement en 2016.
- Engagement de l'Etat sur les transports publics (tramway et BHNS).
- D'autres engagements seront conditionnés à l'élaboration d'un plan des déplacements urbains au niveau de l'agglomération.

➤ **Accélération de la mutation du port de Marseille pour conforter son rôle économique**

- Engagement de l'Etat dans le développement du port de Marseille, notamment dans les investissements suivants :
  - ✓ réouverture de la « forme 10 », chantier de réparation navale de grande dimension, pour le dynamisme économique,
  - ✓ terminal de transports combiné de Marseille-Mourepiane pour mieux insérer les bassins Est du port dans la chaîne nationale et internationale de transport combiné,
  - ✓ amélioration de la desserte routière de Fos (déviation de Miramas et de Martigues-Port de Bouc), pour accompagner l'accroissement des flux de marchandises dans le port.

➤ **Soutien aux entreprises**

- La création de la future Banque Publique d'Investissement permettra de rendre plus efficace l'offre de dispositifs publics de financement des entreprises.

➤ **Marseille Provence sera capitale européenne de la culture 2013.**

- L'Etat se félicite de la dynamique enclenchée, et s'engage à soutenir activement la réussite Marseille Provence 2013, projet essentiel au rayonnement culturel de la métropole marseillaise, ainsi que le niveau de ses engagements dans le MUCEM.